

# Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et + en contrat de professionnalisation

## POLE EMPLOI

### Présentation du dispositif

Les entreprises qui embauchent en contrat de professionnalisation un demandeur d'emploi peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, en leur permettant de se former en vue d'acquérir de nouvelles compétences.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Les établissements publics industriels et commerciaux, les entreprises d'armement maritime ainsi que les entreprises de travail temporaire peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Le demandeur d'emploi de 45 ans et plus peut être embauché dans le cadre d'un contrat de professionnalisation qu'il soit conclu à durée déterminée ou indéterminée.

##### — Critères d'éligibilité

Le demandeur d'emploi doit être âgé de 45 ans et plus, au moment de la date de début d'exécution du contrat.

Le demandeur d'emploi embauché ne doit pas avoir fait partie de l'effectif de l'entreprise au cours des 6 derniers mois précédant la date de début du contrat.

L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois pour le poste concerné par l'embauche.

L'entreprise doit être à jour de ses versements de cotisations sociales ou avoir souscrit et respecter un plan d'apurement des dettes.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est fixé à 2 000 €.

Pour les salariés embauchés à temps partiel, le montant de l'aide est versé proportionnellement au temps de travail effectif.

## Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée en 2 fois :

- le premier versement, d'un montant de 1 000 €, est réalisée à l'issue du 3ème mois d'exécution du contrat de professionnalisation,
- le second versement intervient à l'issue du 10ème mois d'exécution du contrat de professionnalisation.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Au près de quel organisme

L'entreprise adresse sa demande (à l'aide du formulaire joint) à Pôle Emploi Services - TSA 40101 - 92891 Nanterre cedex 9 dans les 3 mois suivant le début d'exécution du contrat de professionnalisation.

#### — Éléments à prévoir

La demande est accompagnée :

- d'une copie du contrat de professionnalisation "volet 1 de la liasse cerfa n° 12434" (document joint) dûment complété, daté et signé par l'employeur et le salarié,
- la décision de prise en charge financière que l'OPCO doit retourner dans les 20 jours de la réception du contrat de professionnalisation ou, en l'absence de réponse au 21e jour (la prise en charge étant réputée accordée), la preuve de dépôt du contrat auprès de cet organisme,
- un justificatif de coordonnées bancaires aux normes BIC et IBAN.

Pour obtenir le versement de l'aide, l'entreprise doit adresser à Pôle Emploi, dans les 3 mois suivants chacune des échéances de versement, une déclaration attestant que le contrat de professionnalisation est en cours d'exécution à cette échéance.

En cas de rupture ou d'arrivée à échéance du contrat de professionnalisation avant l'une des échéances de versement, l'aide n'est pas due pour la période considérée.

### Quel Cumul possible ?

L'aide peut se cumuler avec l'aide de l'Etat pour "l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus en contrat de professionnalisation": [/aide/IgF\\_3w/pole-emploi/aide-forfaitaire-a-l-employeur-pour-l-embauche-d-un-demandeur-d-emploi-de-26-ans-ou-plus-en-contrat-de-professionnalisation.html](/aide/IgF_3w/pole-emploi/aide-forfaitaire-a-l-employeur-pour-l-embauche-d-un-demandeur-d-emploi-de-26-ans-ou-plus-en-contrat-de-professionnalisation.html).

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Demandeur d'emploi
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
    - › Hors licenciement éco. dans les 6 derniers mois

---

## Organisme

### POLE EMPLOI

- **Accès aux contacts locaux**  
Téléphone : 39 95  
Web : [www.pole-emploi.fr/...](http://www.pole-emploi.fr/...)

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande d'aide à l'embauche dans le cadre des contrats en alternance pour l'embauche de 45 ans et plus](#) (21/09/2021 - 0.16 Mo)
- [Cerfa n°12434](#) (21/09/2021 - 0.39 Mo)

---

## Source et références légales

### Références légales

Décret 2011-524 du 16/05/2011 relatif à l'aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation, articles L 1233-3, L 6325-1, L 6325-5 du Code du Travail.